COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES

Original: Français

Atelier sur la formation des experts des Comites Nationaux d'Agrément au mécanisme du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO

Abuja, du 27 au 29 Septembre 2011

RAPPORT FINALE

Abuja, Septembre 2011

I. INTRODUCTION

1. Le premier atelier sur la formation des experts des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE) comprenant cinq (5) Etats membres s'est tenu du 27 au 29 Septembre 2011 à Nanet Suite Hôtel à Abuja (République Fédérale du Nigeria).

2. Étaient représenté les États membres suivants :

   - République du Cap-Vert
   - République de Guinée
   - République de Guinée-Bissau
   - République du Libéria
   - République Fédérale du Nigeria
   - République de Sierra Leone

   Ont également participé à cette rencontre les organismes ci-après :

   - GIZ (Coopération Allemande)
   - USAID Agribusiness and Trade Promotion (ATP) Project
   - USAID West Africa Trade Hub

   La liste des participants est jointe en annexe.

II. SEANCE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la réunion a été ponctuée par trois allocutions : celles du représentant du Ministre des Affaires Etrangères du Nigeria, du Directeur des Douanes par intérim de la CEDEAO et de la représentante de GIZ.

4. Dans son message, Mme Beatrice ARCHIBONG, Conseillère au Ministère des Affaires Etrangères du Nigeria, Présidente de séance, a félicité la Commission de la CEDEAO pour avoir initié cet important atelier sur le schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Elle a souhaité que cette réunion puisse permettre aux experts des CNA présents de mieux comprendre la procédure d'attribution de l'agrément au schéma et ainsi pouvoir sensibiliser

les exportateurs de leurs pays respectifs sur la procédure et les avantages du schéma.

5. La Représentante de la Direction des Douanes, Mme Kinza Jawara-Njai, a, au nom de Son Excellence James Victor GBEHO, Président de la Commission de la CEDEAO, souhaité la bienvenue aux participants. Après avoir rappelé les différentes étapes du processus de l'intégration économique régionale de l'Afrique de l'Ouest, dont la première et très importante est celle de la zone de libre échange, elle a mis l'accent sur la nécessité pour les Etats membres d'être bien informés sur les pratiques du schéma et les procédures d'agrément pour permettre aux produits méritants de bénéficier des avantages du schéma.

6. La représentante de la Direction des Douanes a ensuite souligné le rôle primordial des Comités Nationaux d'Agrément (CNA) dans le dispositif structurel du schéma de libéralisation et précisé les objectifs de la réunion, à savoir :

(i) Former les experts des CNA sur les textes fondamentaux du schéma puis sur sa procédure et son application sur le terrain,
(ii) Permettre aux experts de former à leur tour les autres membres du CNA concernés par l'attribution des agréments,
(iii) Réduire les délais d'attribution des agréments et permettre une sensibilisation de qualité au schéma des agents de première ligne et de la population en général,
(iv) Obtenir une meilleure application et un meilleur rendement du schéma.

7. Après avoir rappelé la nécessité de la réalisation d'une zone de libre échange, la représentante de la GIZ, Mme Petra Voionmaa, a souligné l'importance du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Elle a, par ailleurs, félicité la Direction des Douanes de la CEDEAO d'avoir initié cet atelier pour former les experts des CNA qui sont un pilier essentiel pour sensibiliser la population souhaitant bénéficier des avantages du schéma.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

8. Le bureau suivant a été élu:

- Présidente: Le Nigeria

- Rapporteurs: La Guinée
  Le Liberia

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. L'ordre du jour suivant a été adopté :

Point 1 : Présentation du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO

Point 2 : Etude de cas pratiques

Point 3 : Travaux de groupe sur la Procédure d'agrément au Schéma

Point 4 : Divers
Réflexion sur le mandat du CNA
Présentation de l'état des lieux du site web du schéma

V. RESULTATS DES TRAVAUX

Point 1: PRESENTATION DU SCHEMA DE LIBERALISATION DES ECHANGES DE LA CEDEAO

10. La Commission de la CEDEAO a fait une présentation de la procédure d'agrément au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Elle s'est surtout focalisée sur la détermination des critères d'agrément basés sur les règles d'origine de la CEDEAO. En effet, pour qu'un produit soit considéré comme étant d'origine CEDEAO, il doit remplir l'une des règles d'origine suivantes, selon les termes de l'article 2 du protocole A/P1/1/03 :
    i. Les produits entièrement obtenus dans les Etats membres au sens de l'article 3 du présent protocole,
    ii. Les produits obtenus dans les Etats membres et contenant des matières qui n'y ont pas été entièrement obtenues, à condition que ces matières aient fait l'objet dans la Communauté d'ouvraison ou de transformation suffisantes au sens de l'article 4 dudit protocole.

11. La Commission de la CEDEAO a ensuite procédé:

    a. au calcul de la proportion de la quantité locale de 60% contenu dans les produits cités de (b) à (i) de l'article 3 al J,

b. puis à la définition du critère de changement de position tarifaire qui doit être observé obligatoirement sur les quatre premiers chiffres de la nomenclature,

c. et enfin au calcul de la valeur ajoutée qui doit être d'au moins 30% du prix de revient ex usine hors taxe de ces produits (article 4 al 2 dudit protocole).

12. La Commission de la CEDEAO a présenté la procédure à proprement parler du schéma en insistant sur la nécessité d'avoir un CNA qui fonctionne dans chaque Etat membre. Il a également été précisé aux participants que la preuve de l'origine est faite par le certificat d'origine qui est délivré par l'autorité compétente du pays.

Point 2: ETUDE DE CAS PRATIQUE : PROCEDURE D'AGREMENT DU NIGERIA

13. La Commission de la CEDEAO a invité le Nigeria, pays hôte, à faire une présentation de son CNA et aussi de sa procédure interne d'attribution de l'agrément aux entreprises demandeuses. Le Nigeria a fait sa présentation en se référant aux points suivants :

a. Le lieu de la collecte du dossier type de demande d'agrément
b. La méthode de remplissage du dossier type de demande d'agrément
c. La session d'étude des dossiers types de demande
d. L'autorité compétente pour délivrer le certificat d'origine
e. L'envoi du dossier à la Commission de la CEDEAO

14. Suite à cette présentation, les participants ont félicité le Nigeria pour sa présentation et ont posé des questions relatives aux délais de traitement des dossiers et à la régularité des tenues des sessions d'étude des dossiers de demande d'agrément.

Point 3: TRAVAUX DE GROUPE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT

15. La deuxième journée a été essentiellement consacrée aux travaux de groupe par Pays afin de mettre en pratique les connaissances acquises lors de la première journée sur les critères d'origine. Chaque Etat membre a traité d'un cas spécifique de demande d'agrément basé sur l'un des critères d'origine.

16. A la fin des travaux de groupe, la session plénière a permis à chaque pays de présenter son compte rendu de session en justifiant le critère retenu pour l'agrément.

17. A l'issue de ces présentations, il a été noté une compréhension générale des méthodes d'agrément au schéma et des règles d'origine par les Etats. Les Pays se sont beaucoup impliqués dans les travaux de groupe.

Point 4: DIVERS

18. Le point abordé portait sur le mandat des CNA. En effet, une proposition d'élargissement du mandat du CNA a été faite afin que celui-ci puisse véhiculer les informations sur le schéma dans le pays, mais aussi qu'il soit reconnu comme une entité à part entière. Ce point des divers sera discuté plus en détail lors de la réunion annuelle des CNA.

19. A propos du site web, la commission a informé les participants de la finalisation, d'ici à la fin de l'année, de sa mise en service.

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

20. La cérémonie de clôture a été ponctuée par deux allocutions. La première, celle de la CEDEAO, prononcée par Mme Kinza JAWARA-NJAI qui a salué le travail accompli par les délégués et apprécié la qualité des débats qui ont eu lieu pendant l'atelier. Elle a insisté sur le fait que les experts, de retour dans leurs pays respectifs, devraient former à leur tour toutes personnes intéressées par le schéma. Elle a enfin souhaité bon retour à tous les participants.

21. La deuxième allocution a été celle de Mme Beatrice ARCHIBONG, Conseillère au Ministère des Affaires Etrangères du Nigeria, Présidente de la réunion. Elle a remercié les participants pour le sérieux dont ils ont fait montre pendant cette réunion. Elle a en outre remercié la Commission de la CEDEAO pour sa détermination et son engagement à faire du Schéma de libéralisation et des échanges une réalité. Elle a enfin souhaité bon retour aux délégués dans leur pays respectifs.

FAIT A ABUJA LE 29 SEPTEMBRE 2011

POUR LA REUNION

LA PRESIDENTE

Beatrice ARCHIBONG

COMMISSAO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO

Atelier sur la formation des experts des CNA au schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO

Nanet Suite Hôtel Abuja du 27 au 29 Septembre 2011

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants à l'atelier de la formation des experts des CNA au schéma tenu du 27 au 29 Septembre 2011 à Abuja, République Fédérale du Nigeria, expriment leur profonde gratitude à son Excellence, **GOODLUCK JONATHAN,** Président de la République Fédérale du Nigeria, au Gouvernement et au peuple du Nigeria, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour les excellents moyens mis à leur disposition pour assurer le bon déroulement de leurs travaux.

Fait à Abuja le 29 Septembre 2011

LES PARTICIPANTS